



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 300

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160550

Direction en charge : Achats et Logistique

Objet : Fourniture de matériels médicaux pour les résidences de personnes âgées gérées par le Centre Communal d'Action Sociale et les services municipaux de la ville de Saint-Etienne - Convention de Groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Saint-Etienne - Mode de dévolution - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 300

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160550

Direction en charge : Achats et Logistique

Objet : Fourniture de matériels médicaux pour les résidences de personnes âgées gérées par le Centre Communal d'Action Sociale et les services municipaux de la ville de Saint-Etienne - Convention de Groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Saint-Etienne - Mode de dévolution - Approbation

□ **Rappel et Références :**

La ville de Saint-Etienne et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent lancer une consultation relative à de la fourniture de matériels médicaux pour les résidences de personnes âgées gérées par le Centre communal d'Action Sociale et les services municipaux de la ville de Saint-Etienne.

Ces deux entités ayant des besoins identiques, il a été décidé d'un commun accord d'établir un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. L'engagement dans une démarche d'achat groupé trouve son fondement dans un objectif de massification des achats, de rationalisation logistique.

□ **Motivation et Opportunité :**

La consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 25 I -1 et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Dans l'hypothèse de lot déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres, le marché correspondant pourra être relancé sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation, conformément aux dispositions de l'article 25 II-6° ou sous la forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 30 I-2° du décret précité.

□ **Contenu :**

1- Le groupement de commande

Le Centre Communal d'Action Sociale sera désigné coordonnateur du groupement, chargée à ce titre d'organiser l'ensemble des opérations des procédures de marchés publics faisant l'objet du groupement, de signer et notifier les contrats. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Chacun des membres du groupement s'engage, pour ce qui le concerne à s'assurer de la bonne exécution du marché.

Le groupement de commandes concerne les lots 1, 2 et 3 inclus. Les lots 4 à 7 concernent exclusivement le Centre Communal d'Action Sociale.

2- La consultation

Conformément aux articles 78 II 3 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les fournitures feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

La consultation sera composé de sept lots :

- Lot n°1 : Fournitures et petits matériels médicaux
- Lot n°2 : Pansements,
- Lot n° 3 : Parapharmacie (médicaments, hygiène et soins, accessoires, antiseptique),
- Lot n°4 : Produits hyper-protéinés et troubles de la déglutition,
- Lot n°5 : Produits hyper-protéinés frais,
- Lot n°6 : Fourniture et maintenance de dispositifs médicaux amortissables,
- Lot n°7 : Location-maintenance de dispositifs médicaux amortissables,

L'estimation annuelle TTC des commandes, pour chacun des lots se définit comme suit :

		Montant des achats annuels estimatifs en euros TTC
--	--	---

N o d e l i o t	Désignation	CCAS	Ville de Saint- Etienne	T o t a l / l o t
1	Fournitures et petits matériels médicaux	50 000 €	1 000 €	5 1 0 0 0 €
2	Pansements	50 000 €	2 000 €	5 2 0 0 0 €
3	Parapharmacie (médicaments, hygiène et soins, accessoires, antiseptique)	20 000 €	3 000 €	2 3 0 0 0 €
4	Produits hyper-protéinés et troubles de la déglutition	25 000 €		2 5 0 0 0 €
5	Produits hyper-protéinés frais	10 000 €		1 0 0 0 0 €
6	Fourniture et maintenance de dispositifs médicaux amortissables	95 000 €		9 5 0 0 0 €
7	Location-maintenance de dispositifs médicaux amortissables	185 000 €		1 8 5 0 0 0 €
Total		435 000 €	6 000 €	4 4

			1 0 0 0 €
--	--	--	-----------------------

Les marchés seront conclus pour une période initiale allant du 1er janvier 2017 (ou à défaut de la date de notification si elle est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2017.

Ils pourront être reconduits de façon expresse par périodes successives d'un an pour une durée totale de 4 ans (périodes initiale et de reconductions comprises).

Maîtrise d'ouvrage :

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : sans mini ni maxi-
Montant estimatif de 6
000 €an soit
24 000 €pour la durée
totale du marché

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	sans mini ni maxi- Montant estimatif de 6 000 €an soit 24 000 € pour la durée totale du marché					CCAS : sans mini ni maxi- Montant estimatif de 435 000 €an soit 1 740 000 €pour la durée totale du marché
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Etienne ,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier,

- décider de lancer la consultation en vue de la passation d'un appel offres ouvert relatif à de la fourniture de matériels médicaux pour les résidences de personnes âgées gérées par le Centre communal d'Action Sociale et les services municipaux de la ville de Saint-Etienne,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les contrats à intervenir à cet effet dont un exemplaire restera joint au dossier ainsi que tous les actes de gestion liés à ceux-ci, y compris la résiliation faisant suite à un arrêt d'activité ou à une liquidation judiciaire.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Exercices 2016 à 2020
(sous réserve des crédits
votés) : Chapitre 011
Article 6068.

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Michel BEAL